



# Le P'tit Monceau

Journal de Monceau-sur-Oise

## **GESTION MUNICIPALE**

-Cotisations diverses  
-Les travaux prévus en 2016

## **EVENEMENTS**

-Chasse aux oeufs  
-Cérémonie du 8 mai  
-Fêtes des mères

## **HISTOIRE et MEMOIRE**

La Cloche de Monceau

N°3 / Juillet 2016

## **SOMMAIRE**

p.2 Les cotisations  
p.3 L'équipe verte  
p.4 Histoire de la commune

### Horaires de la déchèterie

Du lundi au samedi (hors jours fériés)	Matin	Après-midi
<b>Eté</b> : 01/04 au 31/10	8h30 -11h30	13h30 - 18h
<b>Hiver</b> : 01/11 au 31/03	8h30 -11h30	13h30 - 17h

**Tri sélectif** : la distribution des sacs jaunes a lieu à la mairie pendant les heures de permanence. Il est possible de se procurer le calendrier 2016 précisant le jour de ramassage des ordures ménagères ainsi que les sacs jaunes.

## INFOS PRATIQUES

### Location de la salle des fêtes

La secrétaire vous donnera tous les renseignements nécessaires. La réservation se fait en mairie.

### Inscriptions sur la liste électorale

les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale pour 2017, doivent se présenter en mairie avant le 31/12/2016. Les personnes qui ont 18 ans ou qui atteindront cet âge au plus tard le 28/02/2017 seront inscrits d'office sur la liste électorale au vu de la liste fournie par l'INSEE.

Remarque : pour être radié de la liste électorale, il suffit de s'inscrire dans la commune de son nouveau domicile et de demander, lors de l'inscription, à être radié de la liste électorale de la commune précédente. La radiation se fera alors automatiquement.

Carte d'identité : la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures est désormais de 15 ans. Celle pour un enfant mineur est de 10 ans. Pour les cartes délivrées entre le 02/01/2004 et le 30/12/2013 la durée de validité est automatiquement prolongée de 5 ans si la personne était majeure à la date de la délivrance.

## Cotisations diverses

Cette année, la cotisation de SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été fortement augmentée 3128,18 € en 2015, 3640,18 € en 2016.

### **Extrait du communiqué de presse du SDIS Aisne du 28/10/2015 :**

#### **« Les prestations de service : Un coût humain pour le SDIS**

*Au fil des années, les sapeurs pompiers ont vu leurs interventions s'étendre à des prestations de service (sans impact sur la sécurité), Chronophages et accaparant des sapeurs pompiers, volontairement au service de la population, le conseil d'administration du SDIS est revenu sur le coût de ces interventions, désormais facturées.*

- Recadrer les missions pour mieux servir

*En effet ces prestations sans gravité, pouvant être résolues par le requérant ou un service privé, monopolisent les sapeurs pompiers au détriment d'interventions d'urgence. Ils effectuent un service public, **dont la gratuité est liée à ses missions propres**, en terme de sécurité civile. Une grande part de leurs interventions s'articule **AUTOUR DU SECOURS D'URGENCE** aux personnes victimes d'accidents, de sinistres, ou de catastrophes,*

- Responsabiliser les usagers

Les SDIS peuvent facturer certaines opérations.

Une participation financière pourra être demandée pour :

- **Destruction** de nids de guêpes - forfait de 114,30 €
- **Assèchements** des locaux suite à un incident technique (problème de plomberie) à partir de 137,16 € / heure (variable si nuit, jour férié et dimanche)
- **Renfort** de brancardage au profit des ambulanciers – forfait 137,16 €
- **Interventions** dans des ascenseurs – forfait 320,04 €
- **Feux volontaires** – forfait 571,50€ (au titre de dommage et intérêts)

*Dans tous les cas, la personne appelant le 18 sera informée par le Centre de Traitement des Alertes du caractère payant de sa demande. Par ailleurs si ces interventions recouvrent un caractère d'urgence mettant en péril la sécurité des personnes, elles intègrent les missions du SDIS et sont donc gratuites. »*

➤ La contribution du syndicat scolaire AFMVM a été également augmentée :

6854,69 € en 2015, 7600 € prévu en 2016. Ceci est dû à la baisse de l'effectif des enfants du regroupement.

Il est fort probable que cette dernière contribution soit de nouveau revue à la hausse, compte tenu des incidences de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale), le conseil général ne subventionnant plus les aides aux cantines scolaires ni aux transports « piscine ». Ceux-ci reviendront donc à la charge des communes.

## Travaux en cours

- **Voirie** : RD 462 rue du Général de Gaulle, pour un coût TTC de 16 539,60 € qui seront subventionnés à la hauteur de 75 % par le Fonds Départemental de Solidarité (soit 10 337,50 €). Ce projet a été engagé en 2013.
- **Inspection obligatoire du pont** : 4 260 € TTC, subventionné également.
- **Accessibilité** : Comme nous l'oblige la loi, les travaux d'accessibilité à l'église débuteront cette année.

## ➤ L'équipe verte

*Depuis quelques semaines, vous avez pu voir une « équipe verte » entretenir nos espaces communaux.*

***Pour rappel : au cours de ces deux dernières décennies, notre commune a vu ses espaces verts s'agrandir : site de l'embarcadère, site de la Berdouille avec son lavoir .... On ne peut que se féliciter de cet embellissement.***

En 2010, la commune en partenariat avec les agriculteurs a planté 1700 mètres de haies bocagères. La commune a en charge l'entretien de cette plantation latéralement (côté chaussée).

Pour faire face à ces nouvelles charges, le conseil municipal avait créé, en 2010, un emploi en contrat aidé (subventionné à 90 % par l'Etat) d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures pour assurer l'entretien des espaces verts.

Il faut rappeler que notre agent communal, Laurent Lempereur, ne travaille qu'à mi-temps pour la commune (17,50H / semaine).

Ceci permettait à ce dernier d'être disponible pour d'autres activités, notamment pour la réalisation de petits travaux d'entretien et rénovation (*réfection peintures murs et plafonds à la salle des fêtes, réfection du kiosque, de la clôture du cimetière, plantation de haies, aménagement dans l'atelier municipal...et pour 2015-2016, rénovation du monument aux morts*). Le temps consacré aux locations de salle (états des lieux et inventaires) est aussi important.

## ➤ La baisse des dotations de l'Etat

***(-12% en 2015, -9,6% pour 2016, - ? en 2017 et ensuite ???) a entraîné une diminution de ressources financières pour les collectivités territoriales et les établissements publics.***

***Pour faire face à leurs contraintes budgétaires, les communes sont amenées à penser autrement ; la mutualisation est une des solutions.***

Mutualiser nos services, avec la Communauté de Communes de la Région de Guise (CCRG), c'est réduire nos coûts de fonctionnement, donc maîtriser nos dépenses publiques (ex : groupement d'achats pour les fournitures de bureau, partage de matériels, prestations de services, bureau d'études pour la mise en place du plan d'accessibilité...Ad'Ap. Ces pratiques de mutualisation font partie de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 et de la loi dite « MAPTAM » du 27 janvier 2014.

Cette année, nous avons dû faire un choix. L'agent en contrat aidé est parti en retraite fin 2015. Il n'a pas été possible de reconduire ce type de contrat. Par ailleurs, le tracteur-tondeuse doit être remplacé.

Le conseil municipal de notre village a donc décidé de faire appel au service de mutualisation « entretien espaces verts » avec la Communauté de Communes de la Région de Guise, pour un coût prévisionnel réduit, donc favorable pour la commune.

La décision a été actée par une convention pour une durée d'un an. Cette équipe verte vient avec son matériel et assure l'entretien des espaces verts.

C'est un service qui vient de se mettre en place au sein de la communauté de communes.

Certains propriétaires qui, auparavant se chargeaient eux même de l'entretien du terrain communal, pourront continuer : La commune les en remercie fortement.

Si vous avez des remarques à formuler au sujet de ce service, celles-ci doivent être adressées, soit à monsieur José Lavis, délégué pour les travaux de la commune, soit à moi-même.

- En cette saison, pensez à **faucher et à traiter les orties, chardons et ronces** qui prolifèrent rapidement.

- **Taillez** également les arbres et arbustes qui obstruent les accès de voiries et les lignes de distribution en électricité ou en communication.

- Pour rappel, il est interdit de créer des **dépôts sauvages** (déchets de tontes et branchages). De même, il est interdit de les brûler.

- La **déchèterie** de Guise est à votre disposition. Pour les nouveaux habitants, les cartes d'accès à la déchèterie sont à retirer en mairie.

- Afin de préserver la propreté dans notre commune (trottoirs et cimetière) il est respectueux de ne pas laisser **divaguer vos animaux** (ou sous contrôle).

- Pour respecter le bien être de votre voisinage, **évit**ez d'effectuer vos tontes, débroussaillages et taillages pendant **les heures de repas** les samedis, dimanches et jours fériés.

Merci !

*Equipe rédactrice : Marie-Claire FORTIN, Luc JANEAU*

### Histoire et mémoire

#### ➤ Historique de la Cloche de l'Eglise Sainte-Catherine (partie 1)

Après la réquisition par les allemands de la cloche en 1917, le clocher était vide. La vie des habitants de Monceau sur Oise n'était plus rythmée au son de l'horloge, ni pour indiquer les offices.

#### **Le 8 novembre 1923**

Le Maire expose qu'il aura lieu de demander à Monsieur Le Préfet de L'Aisne un acompte pour l'achèvement de la reconstruction des bâtiments communaux afin de ne pas laisser l'église et le cimetière dans un état de délabrement et surtout le rachat d'une cloche.

Cet argent étant les dommages de guerre que la commune n'a pas encore perçu de l'Etat.

#### **Le 25 mars 1926**

Le conseil municipal après avoir délibéré considérant que la commune de Monceau est la seule des environs qui ne possède pas une cloche dans son église.

Le conseil demande à Mr Le Préfet d'autoriser l'acquisition de cette cloche par un traité de gré à gré.

Cette cloche sera en bronze et pèsera 450kg, elle coûtera 8100 francs et arrivera par la gare de Wiège-Faty. Un acompte sera versé grâce à la vente de peupliers en attendant le remboursement de l'Etat (Dommages de guerre)

Les frais d'installation de charpente, de maçonnerie seront avancés par l'abbé Bisson, curé de la paroisse. La commune de Monceau Sur Oise avait espoir de retrouver, la joie d'entendre la cloche rythmée la vie.

*Luc Janeau*

### Evènements : ça s'est passé à Monceau...

#### ❖ Cérémonie du 8 mai



#### ❖ Fête des mères, 28 mai



#### ❖ Chasse aux œufs, 28 avril

#### MAIRIE

8 rue de la résistance

☎ : 09 65 12 09 31

Email :

[monceausuroise@wanadoo.fr](mailto:monceausuroise@wanadoo.fr)

#### POUR CONTACTER VOS ELUS

Le Maire : ☎ : 03 23 60 23 61 / 06 05 34 81 36

marie-clairefortin@wanadoo.fr

Les adjoints Luc JANEAU

☎ 03 23 60 48 38 / 06 25 22 94 53

Email : ljaneau@wanadoo.fr

José LAVISSE ☎ 06 16 59 07 04

#### PERMANENCES

Secrétariat : mercredi de 16h à 18h

Maire : mercredi de 17 à 18h30 et sur rendez-vous

#### CONGES ANNUELS

La Mairie sera fermée du 20 Juillet au 12 Août inclus.

#### Communauté de communes

Région de Guise : Service d'aide et d'accompagnement à domicile et portage de repas :

☎ 03 23 61 12 17

#### ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

: Travaux ménagers, courses, aide à la personne âgée et handicapée, téléassistance Filien... Aide aux familles : Service TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) :

☎ 03 23 61 37 51

#### Graines d'éveil

: Multi accueil, garderie, RAM (Relais d'Assistant Maternel) : ☎ 03 23 60 32 80

Aquoisia : ☎ 09 71 00 02 00

#### Nouveau site de la CCRG :

<http://ccregionguise.fr/>

Site de la commune :

<http://www.monceau-sur-oise.fr/>

#### Presbytère de Guise :

permanence tous les jours de 10h à 11 h ☎ : 03 23 61 09 79

Pharmacie de garde : ☎ 3237